

**Bureau Syndical du
12 septembre 2024**

DELIBERATION N° 2024-09-062
Autorisation de signature de l'accord cadre de réception et mise en balles des papiers issus des installations du Syvadec

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à dix heures et trente minutes, le Bureau Syndical convoqué le 6 septembre 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	14	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BRUZI Benoît, VIVONI Ange-Pierre, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs :			
Absents : MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 23/09/2024 et de la publication de l'acte le: 23/09/2024			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 23 août 2024 pour l'attribution du marché de réception et mise en balles des papiers issus des installations du Syvadec.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, alloti géographiquement, sans montant minimum avec les montants maximums suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum par an
01	Réception et préparation des papiers issus de Haute-Corse et Extrême-Sud	196 745,00 € HT
02	Réception et préparation des papiers issus de la région Ajaccienne et Ouest Corse	135 876,00 € HT
03	Réception, stockage, chargement et transfert des papiers issus de la Plaine Orientale vers la région bastiaise	12 640,00 € HT

La durée du marché est prévue pour une période d'un an reconductible 3 fois.

Le lot n°3 ayant été déclaré infructueux, la CAO du 12 septembre a analysé uniquement les offres déposées pour les deux premiers lots en faisant application des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations sur la base du DQE	45.0
2-Valeur technique	55.0
2.1-Localisation de la plateforme proposée	5.0
2.2-Moyens matériels et humains affectés	15.0
2.3-Méthodologie et procédure qualité	20.0
2.4-Engagements pris en faveur de la réduction des stocks sur le site de de stockage	5.0
2.5-Engagements pris en vue d'assurer le suivi et la transmission d'information vis à vis du SYVADEC	5.0
2.6-Engagements pris pour assurer la continuité du service	5.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot attribué avec les candidats suivants :

- la société AM Environnement pour le secteur Haute-Corse et extrême Sud- lot n°1 ;
- la société Environnement services pour le secteur Corse du Sud- le lot n°2.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2024,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20240912-2024-09-062-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception et mise en balles des papiers issus des installations du Syvadec avec :
 - la société AM Environnement pour le secteur Haute-Corse et extrême Sud -le lot n°1 ;
 - la société Environnement services pour le secteur Corse du Sud - le lot n°2.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20240912-2024-09-062-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024